

COMMUNE DE BUSCHWILLER**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BUSCHWILLER
DE LA SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2020**

Sous la présidence de Mme Christèle WILLER, maire

Christèle WILLER, souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes. Elle ouvre la séance le vingt-huit septembre deux mille vingt à dix-neuf heures quinze.

PRESENTS : Dominique BERRANG (jusqu'à 19h50), Bernard BOEGLIN, Sabine BOUDOT, Jacques DUCRON, Lauriane FRITZ, Cindy GREDER, Denise HECHT, Denis HUTTENSCHMITT, Estelle KROPP, Mireille ROUAULT, Mathieu SCHLEGEL, Jérôme SITTER, Séverine VETTER, Christian WEIGEL, Christèle WILLER

ABSENTS EXCUSES ET NON REPRESENTES : néant

ABSENTS NON-EXCUSES : néant

ONT DONNE PROCURATION : néant

SECRETAIRE DE SEANCE : Isabelle THUET, secrétaire de mairie

Le quorum étant atteint, Mme le maire invite l'assemblée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :

1. NOMINATION D'UNE SECRETAIRE DE SEANCE
2. O.N.F. : ETAT PREVISIONNEL DES COUPES POUR 2021
3. O.N.F. : PROGRAMME D' ACTIONS POUR L'EXERCICE 2021
4. O.N.F. : ETAT DE L'ASSIETTE
5. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 06 JUILLET 2020
6. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 10 JUILLET 2020
7. CONVOCATION DEMATERIALISEE AUX REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
8. COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS
9. NIDS DE FRELONS – PROPRIETE REINLE
10. SLA – GROUPEMENT D'ACHAT D'ENERGIE
11. SLA - TRANSFERT DE LA COMPETENCE « CREATION ET GESTION DE MAISONS DE SERVICES AU PUBLIC »
12. PERSONNEL COMMUNAL
13. DECISION MODIFICATIVE
14. DELEGATIONS AU MAIRE
15. CONSTRUCTION D'UNE ECOLE
16. AUTORISATION DE DEMANDE DE SUBVENTION
17. MAÎTRISE D'ŒUVRE ECOLE
18. CONVENTION DE CO-MAÎTRISE D'OUVRAGE AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL – RUE DE HESINGUE – RD 12 BIS VI
19. CONVENTION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE
20. TRAVAUX
21. RAPPORTS DES COMMISSIONS COMMUNALES
22. RAPPORTS DES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES
23. DIVERS

1. NOMINATION D'UNE SECRETAIRE DE SEANCE

Mme le Maire indique qu'il convient de nommer une secrétaire de séance pour les réunions du Conseil municipal et elle propose que Mme Isabelle THUET, secrétaire de mairie soit nommée pour remplir cette fonction. Elle propose également que M. Jonathan WILLER, soit nommé secrétaire de séance suppléant.

Après délibération, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents la nomination de Mme Isabelle THUET en tant que secrétaire de séance permanente pour les réunions du Conseil municipal et la nomination de M. Jonathan WILLER, en tant que secrétaire de séance suppléant.

Mme le Maire remercie M. Christophe MATTERN, responsable de l'Unité Territoriale du Jura alsacien de l'O.N.F. d'être présent ce soir afin de présenter les différents points à valider et relatifs à l'O.N.F.

M. MATTERN indique que M. ZIMPFER assurera l'intérim de Mme KLETT. Il donne ensuite quelques explications sur la forêt communale. Cette dernière est composée essentiellement de chênes, de hêtres et de charmes. Il s'agit d'une forêt diversifiée. Il évoque également le problème du changement climatique et de ses effets sur la forêt.

2. O.N.F. : ETAT PREVISIONNEL DES COUPES POUR 2021

M. MATTERN indique que l'Office National des Forêts (O.N.F.) établit annuellement pour toutes les forêts relevant du régime forestier un état d'assiette des coupes, élaboré en application de l'aménagement forestier, qui permet d'arrêter les parcelles qui devront être martelées au cours de la prochaine campagne de martelage à savoir à compter de 2021.

Le programme présenté par l'O.N.F. est le suivant :

- Dépenses d'abattage et de façonnage : 1.200,00 € HT
- Dépenses de débardage et de câblage : 500 € HT

Soit un total de travaux d'exploitation de 2.160,00 € HT

Il convient d'approuver ces travaux, de voter les crédits correspondant à ces programmes et de donner délégation à Mme le Maire pour les signer et approuver, par la voie de convention ou de devis, leur réalisation dans la limite des moyens ouverts par le conseil municipal.

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents approuve ces travaux, vote les crédits correspondant à ces programmes et donne délégation à Mme le Maire pour les signer et approuver, par la voie de convention ou de devis, leur réalisation dans la limite des moyens ouverts par le conseil municipal.

M. BERRANG quitte l'assemblée à 19h50

3. O.N.F. : PROGRAMME D'ACTIONS POUR L'EXERCICE 2021

M. MATTERN indique que l'Office National des Forêts (O.N.F.) établit annuellement pour toutes les forêts relevant du régime forestier un programme d'actions pour l'exercice 2021 comme le prévoit le Code Forestier.

Ce programme est conforme au document d'aménagement forestier et est préconisé pour une gestion durable de notre forêt.

Les prestations sont à réaliser conformément aux engagements du Règlement National des Travaux et Services Forestiers (RNTSF).

Le programme présenté par l'O.N.F. est le suivant :

- Travaux sylvicoles (toiletage après exploitation et intervention en futaie irrégulière) : 1.140,00 € HT

Soit un total de travaux d'exploitation de 1.140,00 € HT

Il convient d'approuver ces travaux, de voter les crédits correspondant à ces programmes et de donner délégation à Mme le Maire pour les signer et approuver, par la voie de convention ou de devis, leur réalisation dans la limite des moyens ouverts par le conseil municipal.

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents approuve ces travaux, vote les crédits correspondant à ces programmes et donne délégation à Mme le Maire pour les signer et approuver, par la voie de convention ou de devis, leur réalisation dans la limite des moyens ouverts par le conseil municipal.

4. O.N.F. : ETAT DE L'ASSIETTE

M. MATTERN indique que l'Office National des Forêts (O.N.F.) établit annuellement pour toutes les forêts relevant du régime forestier un état d'assiette des coupes, élaboré en application de l'aménagement forestier, qui permet d'arrêter les parcelles qui devront être martelées au cours de la prochaine campagne de martelage à savoir à compter de 2022.

L'article 12 de la Charte de la forêt communale, co-signée par l'O.N.F. et les représentants des communes forestières, prévoit que les propositions d'état d'assiette soient approuvées par délibération du Conseil Municipal.

Cette approbation de l'état d'assiette n'entraîne que la décision de marteler les coupes inscrites ci-dessous :

Forêts et séries	N° des parcelles	Surface en hectares	Nature technique de la coupe	Coupes reportées des années antérieures	Coupes reportées aux années ultérieures	Modes de vente prévus
BUSC	3i	2.36	IRR	NON	NON	Façonné
BUSC	4i	1.18	IRR	NON	NON	Façonné
BUSC	5i	1.89	IRR	NON	NON	Façonné

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve l'état de l'assiette O.N.F. susvisée.

M. MATTERN répond aux questions de M. D. HUTTENSCHMITT et Mme S. BOUDOT au sujet de l'entretien des forêts appartenant à des particuliers et les invite à contacter le centre de gestion des forêts privées. Suite à une question de M. B. BOEGLIN il rappelle que la forêt est un habitat naturel et vivant et remet aux conseillers le guide « j'aime la forêt » édité par l'O.N.F. petit mémo à l'usage du promeneur citoyen. M. MATTERN invite également les élus à consulter le site des communes forestières. Pour finir Mme le Maire dresse le bilan forestier de 2019 et remercie M. MATTERN pour son exposé.

5. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 JUILLET 2020

Après avoir rappelé les principales décisions prises lors de la séance susvisée et précisé qu'aucune remarque n'avait été faite au sujet du procès-verbal, Mme le Maire propose au conseil d'approuver ce dernier.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le procès-verbal de la séance du 06 juillet 2020 et le signe séance tenante.

6. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020

Après avoir rappelé les principales décisions prises lors de la séance susvisée, Mme le Maire précise que M. J. DUCRON a signalé que son domicile se situe 29, rue des Vosges et non pas au 26. Mme le Maire propose ensuite aux conseillers d'approuver le procès-verbal du 10 juillet 2020.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le procès-verbal de la séance du 10 juillet 2020 et le signe séance tenante.

7. CONVOCATION AUX REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL PAR VOIE DEMATERIALISEE

Mme le Maire fait savoir que, selon le droit local, il est possible soit de convoquer tous les membres du conseil municipal aux réunions de ce dernier par voie dématérialisée avec accusé de lecture, soit uniquement ceux qui en font la demande, contre décharge.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la convocation aux réunions par voie dématérialisée.

Mme le Maire précise que les conseillers qui souhaitent recevoir certains documents joints aux invitations en version papier peuvent en faire la demande au secrétariat qui se chargera de les imprimer et de les leur transmettre.

8. COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

Mme le Maire informe les conseillers qu'il convient de procéder au renouvellement de la commission communale des impôts directs.

Cette commission intervient surtout en matière de fiscalité directe locale par exemple : elle dresse, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence et des locaux types retenus pour déterminer la valeur locative des biens imposables aux impôts directs locaux (articles 1503 et 1504 du code général des impôts) ; elle établit les tarifs d'évaluation des locaux de référence pour les locaux d'habitation (article 1503 du code général des impôts) ; elle participe à l'évaluation des propriétés bâties (article 1505 du code général des impôts).

Son rôle est consultatif.

Le Conseil municipal est tenu de transmettre à la Direction des Finances Publiques du Haut-Rhin une liste de noms de 24 contribuables.

Six commissaires titulaires ainsi que les six commissaires suppléants seront désignés par la Direction des Finances Publiques du Haut-Rhin pour faire partie de la commission susvisée.

Ces propositions sont les suivantes :

PROPOSITIONS COMMISSAIRES TITULAIRES		PROPOSITIONS COMMISSAIRES SUPPLEANTS	
NOM-PRENOM	ADRESSE	NOM-PRENOM	ADRESSE
BAUR GILBERT	8, Allée des Cerisiers	BERRANG DOMINIQUE	2D, rue des Ecureuils
BOUQUOT GEORGETTE	37, rue de Wentzwiller	BROBECKER ARMAND	30, rue des Fleurs
CRON PHILIPPE	8, rue du Vignoble	DUCRON JACQUES	29, rue des Vosges
DISS VERONIQUE	21, rue des Fleurs	GOEPFERT JENNY	3, rue de Hésingue
FRITZ LAURIANE	1, rue du Vignoble	GREDER CINDY	2, rue du Golf
GOETSCHY GILBERT	2, Chemin d'Attenschwiller	HUTTENSCHMITT DENIS	12, rue des Vosges
KURZTEMANN CLAUDINE	9, rue des Fleurs	LEGENDRE MICHEL	3, rue de la Source
MANG JACQUELINE	60, rue des Vosges	LOLL VIRGINIE	34, rue de Hésingue
MULLER HERVE	34, rue de Wentzwiller	OBERMEYER CLAUDINE	12, Allée des Cerisiers
WEIGEL CHRISTIAN	30A, rue de Hésingue	ROUAULT MIREILLE	5, rue des Prés Verts
WEIGEL THEO	1, rue de Hégenheim	SCHOENLE CHRISTOPHE	18, rue des Fleurs
WERTENBERG ANNICK	6, rue du Vignoble	SCHWEITZER ALAIN	63, rue des Vosges

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents approuve les propositions susvisées.

9. NIDS DE FRELONS – PROPRIETE REINLE

Mme le Maire fait savoir que la société DKM Experts de Mulhouse est intervenue pour l'enlèvement d'un nid de frelons dans la grange en état d'abandon située rue de l'Eglise et appartenant en indivision à la Fratrie REINLE, héritiers d'Albert et Marie-Thérèse REINLE :

- M. André REINLE de Buschwiller
- M. Daniel REINLE de Saint-Louis
- M. Octave REINLE de Hégenheim
- M. Benoit REINLE de Wolschwiller
- M. Jean-Pierre REINLE de Neuwiller

Aussi, au vu de la proximité du nid avec d'autres habitations mais aussi de l'école, il nous a été conseillé de faire ôter ce nid de frelons et de facturer l'enlèvement aux héritiers d'Albert et Marie-Thérèse REINLE.

La société DKM Experts de Mulhouse est donc intervenue au courant de l'été pour un montant de 95 € HT soit 114 € TTC.

Mme le Maire demande d'approuver la refacturation à la fratrie REINLE et de l'autoriser à signer tous les documents et actes y afférents.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve de facturer l'intervention de la société DKM à la fratrie REINLE et autorise Mme le Maire à signer tous les documents et actes y afférents.

10. SLA – ADHÉSION AU GROUPEMENT D'ACHAT D'ÉNERGIE PROPOSÉ PAR SAINT-LOUIS AGGLOMÉRATION POUR LA FOURNITURE DE GAZ

M. Bernard BOEGLIN indique qu'étant donné les nouvelles obligations réglementaires de mise en concurrence des contrats de fourniture de gaz et d'électricité, Saint-Louis Agglomération a proposé à ses communes membres de créer un groupement de commandes d'achat d'énergie.

Il est proposé que la Commune de Buschwiller adhère à ce groupement pour ses achats de gaz.

Le coordonnateur de ce groupement sera SAINT-LOUIS Agglomération qui se chargera de l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs cocontractants, de la passation des marchés, de leur signature et de leur notification aux entreprises retenues.

Chaque membre du groupement s'assurera quant à lui de la bonne exécution des marchés relatifs à ses sites.

La Commission d'Appel d'Offres du groupement sera celle du coordonnateur, Saint-Louis Agglomération.

Les modalités relatives aux frais de fonctionnement, à l'adhésion, au retrait et à la durée du groupement, sont encadrées dans le projet de convention constitutive du groupement annexée à la présente délibération.

Il est ainsi proposé au Conseil municipal :

- d'adhérer au groupement de commandes d'achat de fourniture d'énergie proposé par Saint-Louis Agglomération pour les achats de gaz de la commune et dans les conditions définies ci-dessus ;
- d'autoriser le Maire, à signer la convention constitutive du groupement annexée à la présente délibération, ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents décide :

- **d'adhérer au groupement de commandes d'achat de fourniture d'énergie proposé par Saint-Louis Agglomération pour les achats de gaz de la commune et dans les conditions définies ci-dessus ;**
- **d'autoriser le Maire, à signer la convention constitutive du groupement annexée à la présente délibération, ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.**

Mme D. HECHT demande s'il s'agit des tarifs gaz pour les particuliers ? M. B. BOEGLIN lui répond qu'il s'agit uniquement des achats de gaz pour les bâtiments communaux. M. D. HUTTENSCHMITT propose de faire un bilan d'ici un an afin de voir si cette solution est avantageuse. Mme le Maire lui répond que la Commune doit de toutes les manières procéder à un appel d'offres pour ce genre d'achats et que la mutualisation de ce type d'appel d'offres est avantageuse.

11. SLA - TRANSFERT À SAINT-LOUIS AGGLOMÉRATION DE LA COMPÉTENCE « CRÉATION ET GESTION DE MAISONS DE SERVICES AU PUBLIC (MSAP) ET DÉFINITION DES OBLIGATIONS DE SERVICE PUBLIC Y AFFÉRENTES »

Depuis la crise des gilets jaunes et le Grand Débat qui en a découlé en 2019, l'Etat a relancé la création des Maisons de Services Au Public (MSAP), labellisées désormais sous le terme « Espaces France Services (EFS) ».

Un seul Espace France Services est pour le moment opérationnel dans le Haut-Rhin, à la Sous-Préfecture d'Altkirch, mais l'objectif gouvernemental est d'implanter un point d'accueil par canton d'ici le 1^{er} janvier 2022.

L'Etat encourage ainsi à la création d'un ou plusieurs Espaces France Services sur le territoire de Saint-Louis Agglomération.

Les MSAP ont pour objet d'améliorer l'accessibilité et la qualité des services, en milieu rural et urbain, pour tous les publics. Elles permettent aux usagers d'être accompagnés par des agents formés à cet effet, à leurs démarches dans la vie quotidienne. De l'information à l'accompagnement sur des démarches spécifiques, elles articulent présence humaine et accompagnement à l'utilisation des outils numériques.

Le portage de la création et de la gestion d'un tel service au niveau de l'agglomération semble pertinent au regard de l'objet même de ces espaces qui ont vocation à répondre aux besoins de la population de plusieurs communes. Il est donc proposé que les communes lui transmettent cette compétence.

Si la compétence lui est transférée, SLA envisage ainsi la création d'une ou plusieurs Maison de Service Au Public labellisée « France Services » en lien avec ses Pôles de Sierentz et Folschbourg qui accueillent d'ailleurs déjà en leur sein un certain nombre de permanences de différents organismes (CAF, ADIL, ...) et qui ont vocation à être pérennisés dans le cadre d'une démarche de proximité vis-à-vis de la population.

Ce transfert de compétence n'entraînera aucun transfert financier ou de personnel, la commune n'exerçant pas à ce jour cette compétence.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- de transférer à Saint-Louis Agglomération la compétence « Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service au public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations » telle que prévue à l'article L.5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- de donner pouvoir à Madame le Maire pour accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents décide :

- **de transférer à Saint-Louis Agglomération la compétence « Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service au public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations » telle que prévue à l'article L.5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;**
- **de donner pouvoir à Madame le Maire pour accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

12. PERSONNEL COMMUNAL

Mme le Maire fait savoir qu'en 2014, le conseil municipal a décidé de créer un poste d'adjoint administratif au secrétariat de la mairie, pour 08 heures par semaine. Ce poste est occupé depuis par Mme Catherine KIEN en charge des dossiers afférents aux bâtiments mais aussi les dossiers techniques (exemple : voirie etc...). Ce poste a connu un accroissement d'activité constant et régulier, aussi Mme le Maire propose d'augmenter la durée hebdomadaire de travail de ce poste de 08 à 12 heures à compter du 1^{er} octobre 2020. Ceci a été accepté par Mme Catherine KIEN. Le Conseil municipal est amené à valider cette modification.

Mme C. GREDER souhaite savoir si cette hausse du temps de travail a été prévue dans le budget ? Mme le Maire lui répond qu'une enveloppe comprenant la rémunération des agents pour l'année est prévue et que M. SCHMITT n'étant actuellement pas remplacé, elle dispose d'une marge de manœuvre. Mme le Maire rappelle que le temps de travail de Mme Isabelle THUET est de 80 % et celui de M. Jonathan WILLER de 100 %. Les missions de Mme KIEN sont différentes d'un adjoint administratif, son travail relève d'un assistantat technique, son aide est indispensable et précieuse au quotidien et au vu des chantiers à venir. Mme D. HECHT et M. J. DUCRON l'approuvent.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents approuve la modification de la durée hebdomadaire du poste d'adjoint administratif actuellement occupé par Mme Catherine KIEN de 08 à 12 heures par semaine.

13. DECISION MODIFICATIVE

Mme le Maire informe que la Trésorerie de Saint-Louis, nous demande de procéder au mandatement d'un trop perçu sur la taxe d'aménagement d'un particulier. Pour cela, il convient d'approuver le mouvement de crédit de 500,00 € du compte 020 « dépenses imprévues » vers les comptes suivants :

- 500,00 € sur le compte 10226 « Taxes d'aménagement ».

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents approuve ces deux mouvements de comptes.

14. DELEGATIONS AU MAIRE

Mme le Maire indique que suite à un échange avec le cabinet d'avocats de la Commune il nous a été conseillé de revoir une partie de la délibération du 25 mai 2020 concernant les délégations données au Maire.

Ces nouvelles rédactions sont plus sécurisantes pour 3 délégations évoquées dans notre courriel au cabinet d'avocats. La considération essentielle tient à ce que la délibération ne fasse plus référence aux « conditions fixées par le conseil municipal », puisque c'est précisément son objet de définir ces conditions.

Voici par conséquent comment les points sont rédigés :

Point 15 – Exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, et déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L. 211-2 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans la limite de 300.000 €.

Point 16 – Intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle, devant toutes les juridictions et dans tous les contentieux, quel que soit le degré de juridiction.

Point 26 – Demander à l'Etat ou à tout organisme financeur, pour tous les projets présentant un intérêt communal et sans limitation de montant, l'attribution de subventions.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents approuve la nouvelle rédaction des délégations susvisées.

Mme D. HECHT rappelle également que Mme le Maire a le pouvoir de convoquer le Conseil municipal en urgence.

15. CONSTRUCTION D'UNE ECOLE

Mme le Maire rappelle qu'une nouvelle classe de CP-CE1 bilingue a été créée à la rentrée 2020. L'école actuelle ne dispose pas de salles de classe en nombre suffisant. Un bâtiment modulaire de type Algeco a été installé dans la cour de l'école pour faire office de salle de sieste durant l'année scolaire en cours.

La municipalité a échangé sur différents lieux à réhabiliter provisoirement ou de se lancer dans un projet neuf. Mais penser à un avenir à long terme a été privilégié.

Le projet de construction de cette nouvelle école est donc envisagé sur un terrain plat appartenant à la Commune au centre du village, rue Saint-Martin à proximité de l'école actuelle. Ce terrain d'une superficie de 18 ares est viabilisé. Mme le Maire rappelle que les effectifs scolaires augmentent régulièrement ces dernières années et que l'extension du bâtiment mairie-école en 2004 n'avait pas évalué les besoins futurs. La cour de l'école reste également petite.

Elle propose aux conseillers de valider le principe de la construction d'une école. Elle précise que l'Etat subventionne actuellement par le biais de la DSIL, les constructions d'écoles. Cette subvention peut s'élever entre 20 et 40 % du projet. Une lettre d'intention a déjà été transmise aux services de la Sous-Préfecture. Mme le Maire a également demandé plusieurs offres de financement qui sont à première vue avantageuses.

Mme S. VETTER souhaite avoir des informations complémentaires au sujet d'un éventuel emprunt. Mme le Maire lui répond. Elle répond ensuite à Mme E. KROPP au sujet de la DSIL et d'autres subventions potentielles.

Mme S. VETTER demande si le cursus bilingue est acquis sur Buschwiller ? Mme le Maire lui répond que comme pour le cursus monolingue l'ouverture d'une nouvelle classe est tributaire d'un effectif suffisant.

Mme C. GREDER estime qu'il est difficile de valider une telle construction en l'absence d'informations complémentaires (problème du stationnement, normes incendies, zone inondable etc...). Mme le Maire lui indique qu'il convient dans un premier temps de valider le principe de la construction d'une école afin de pouvoir ensuite prendre l'attache d'un architecte et des services compétents pour travailler sur le vrai projet. Selon les premiers éléments en possession, la construction peut être achevée pour fin d'année 2021, le dépôt de permis devra dans ce cas intervenir d'ici la fin de l'année en cours et le chantier lancé au prochain printemps. Une école de Saint Louis

correspondant au même type de projet : deux salles de classe et un sanitaire a coûté environ 600.000 €. Ceci dépendra des matériaux utilisés, et du degré d'isolation choisi.

Mme D. HECHT souhaite savoir si la construction permettra d'évoluer au cours des années à venir ? Mme le Maire lui répond par l'affirmative.

Mme S. VETTER souhaite avoir des renseignements relatifs à l'éloignement par rapport à l'accueil périscolaire ? Mme le Maire lui répond.

Les conseillers débattent ensuite sur le problème de stationnement devant l'école aux heures d'entrées et sorties de classe.

Mme le Maire demande aux conseillers de revoir tous ces points lors d'une réunion de travail le lundi 12 octobre et qu'au vu du plan de relance et des offres financières avantageuses elle propose au conseil municipal de valider le projet de construction d'une nouvelle école.

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents, valide le projet de construction d'une nouvelle école.

16. AUTORISATION DE DEMANDE DE SUBVENTION

Mme le Maire rappelle que la préfecture a lancé une DSIL exceptionnelle pour laquelle il faut répondre rapidement et la réalisation du projet devra intervenir en 2021. Mais bien sûr d'autres demandes de subvention seront faites.

Suite à la délibération précédente elle informe les conseillers qu'il convient de l'autoriser à procéder à des demandes de subventions auprès de différentes entités dans le cadre de la construction d'une nouvelle école.

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents, autorise Mme le Maire à procéder à des demandes de subventions auprès de différentes entités dans le cadre de la construction d'une nouvelle école.

17. MAÎTRISE D'ŒUVRE ECOLE

Mme le Maire fait savoir que vu la délibération du 28 septembre 2020 concernant la construction d'une école, il convient de prendre l'attache d'un architecte. Elle a fait appel à Mme Joëlle GOEPFERT, architecte de Héringue qui a déjà travaillé avec la Commune mais également avec des communes voisines pour la construction de locaux scolaires.

La mission de conception est proposée avec un pourcentage d'honoraires forfaitaire de 27.500 € (architecte) et 7.500 € (BET Schlienger). Ce forfait comprend les missions APS – APD – PC – PRO – ACT – DET – VISA et AOR.

Éléments de mission	Joëlle GOEPFERT, architecte	BET SCHLIENGER
APS	3.550,00 €	
APD	4230,00 €	
PC	3.030,00 €	1.200,00 €
PRO	8.600,00 €	4.000,00 €
ACT	1.060,00 €	
DET	4.550,00 €	2.500,00 €
VISA	1.410,00 €	
AOR	1.070,00 €	
Total mission complète	27.500,00 €	7.700,00 €
Total honoraires	35.200,00 €	

Mme le Maire précise qu'un forfait d'honoraires est la situation idéale car elle est fixe.

Elle propose aux conseillers de valider la maîtrise d'œuvre susvisée et de la confier à Mme Joëlle GOEPFERT, architecte à Héringue.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve les conditions susvisées et confie la maîtrise d'œuvre des travaux à Mme Joëlle GOEPFERT, architecte à HESINGUE.

18. CONVENTION DE CO-MAÎTRISE D'OUVRAGE AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL – RUE DE HÉSINGUE – RD 12 BIS VI

Mme le Maire informe les conseillers que lors de la réunion du Conseil municipal du 11 février dernier, les conseillers avaient donné l'accord pour la passation d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage avec le Département dans le cadre de l'opération de travaux de voirie de la Rue de Hésingue RD12bisVI STA 1(2020) et autorisé Mme le Maire à signer la convention de co-maîtrise d'ouvrage pour le compte de la Commune. Il convient également d'autoriser Mme le Maire à signer la convention de co-maîtrise d'ouvrage pour le compte de la Commune avec le Conseil départemental pour la STA 2 (2021) si celle est accordée par le CD68.

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents, donne son accord pour la passation d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage avec le Département dans le cadre de l'opération de travaux de voirie de la Rue de Hésingue RD12bisVI STA 1 et STA 2 et autorise Mme le Maire à signer la convention de co-maîtrise d'ouvrage pour le compte de la Commune.

19. CONVENTION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

M. D. HUTTENSCHMITT rappelle que le Conseil Municipal avait validé, à la séance du 03 avril 2017, la phase Etude au bureau d'Etudes Cocyclique afin d'avancer dans le projet d'aménagement de sécurité de la Rue de Hésingue.

Le projet a depuis évolué et ce marché comprend :

- l'aménagement de voirie de la rue de Hésingue,
- le réaménagement complet de la RD de la rue de Wentzwiller jusqu'au pont,
- création d'une voie verte sur toute la longueur jusqu'à Hésingue,
- création d'un carrefour à feux sur la rue des Ecurieux en partenariat avec Vialis,
- dissimulation télécom et fibre et complément réseau d'éclairage public,

L'offre de marché de maîtrise d'œuvre de Cocyclique s'élève à 29 520 € TTC et comprend les phases Avant-Projet, Projet, Assistance aux Contrats de Travaux, Direction de l'Exécution des Travaux, Assistance aux Opérations de Réception.

M. D. HUTTENSCHMITT propose de valider le marché de maîtrise d'œuvre au bureau d'études Cocyclique pour un montant de 29 520 € TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents propose de valider le marché de maîtrise d'œuvre au bureau d'Etudes Cocyclique pour un montant de 29 520 € TTC pour les travaux d'aménagement de voirie de la Rue de Hésingue.

20. TRAVAUX

Ce point est ajourné.

21. RAPPORTS DES COMMISSIONS COMMUNALES

21.1 C.C.A.S. / vie associative – Rapporteur : Mme Denise HECHT

Associations :

- Assemblée Générale des A.J.T. le 19.9.2020: réunion en plein air ; plus aucune activité depuis le confinement, pas de chance pour leur 20^e anniversaire. Ils aimeraient reprendre éventuellement en janvier, peut-être un essai pour la soirée "mannala" du 4 décembre.
- Assemblée Générale des Perles du Sundgau: la réunion s'est tenue à l'église de Buschwiller, pour pouvoir respecter la distanciation sociale. C'était la première fois que les choristes se retrouvaient depuis le début du confinement. Ils ont décidé de reprendre les répétitions afin de ne pas perdre leurs voix, même s'il n'y a aucun concert en vue. Il reste à trouver un endroit approprié pour ces répétitions.
- Réunion des associations: elle a lieu en général en octobre, avec coordination des événements. Denise HECHT propose d'établir d'ici là le calendrier 2021 et effectuer les réservations de la salle comme pour les années précédentes; nous verrons le moment venu si les événements peuvent avoir lieu ou non.

Salle polyvalente :

La salle polyvalente est un ERP; elle est rouverte depuis le 1^{er} septembre pour le périscolaire et l'école, ainsi que pour les pratiques sportives et autres réunions. Les activités se déroulent sous l'entière responsabilité des utilisateurs. Chaque association est tenue de désigner un-e référent-e chargé-e et responsable du respect de la réglementation sanitaire en vigueur.

En ce qui concerne les locations pratiquement tous les évènements prévus entre mars et la fin de l'année ont été annulés. Pour les réservations payantes, là où des acomptes avaient été payés, ils ont été remboursés.

Pour finir un réaménagement du local sport avec rail pour suspendre les filets avec ballons et autres et étagère a été réalisé.

C.C.A.S. :

Les visites en délégation pour les grands anniversaires ont été arrêtées au moment du confinement et ne reprendront que lorsque la situation sanitaire le permettra. Les cadeaux habituels sont apportés jusque sous la porte, par une seule personne. Nous essayons néanmoins d'avoir une photo pour le bulletin municipal.

Repas de Noël des seniors: il n'y aura pas de repas en salle en 2020, mais une solution de rechange est en train d'être organisée, permettant l'entier respect des directives sanitaires.

21.2 Rapport de la commission Urbanisme– Rapporteur : M. Bernard BOEGLIN

- **Déclarations préalables :**

Référence : DP 068 061 20 F0018 (**annulé**)
 Demandeur : HENNI Fatima
 Objet : Extensions, démolition annexe, création entrée
 Localisation du terrain : Section 01 Parcelle 139
 Adresse du terrain : 22, rue de Hegenheim
 Superficie : 405 m²

Référence : DP 068 061 20 F0019
 Demandeur : CRON YANNICK
 Objet : Pergola
 Localisation du terrain : Sections 10 Parcelle 205
 Adresse du terrain : 62, rue des Vosges
 Superficie : 504 m²

Référence : DP 068 061 20 F0020
 Demandeur : BLIND Philippe
 Objet : Velux
 Localisation du terrain : Section 16 Parcelle 454
 Adresse du terrain : 13, rue du Vignoble
 Superficie : 1152 m²

Référence : DP 068 061 20 F0021
 Demandeur : GARING Serge
 Objet : Murs de soutènement
 Localisation du terrain : Section 16 Parcelle 459
 Adresse du terrain : 12, rue du Vignoble
 Superficie : 783 m²

Référence : DP 068 061 20 F0022
 Demandeur : BERRANG Dominique
 Objet : Piscine
 Localisation du terrain : Section 17 Parcelle 423
 Adresse du terrain : 2d, rue des Ecureuils
 Superficie : 427 m²

Référence : DP 068 061 20 F0023
 Demandeur : REINLE Vanessa

Objet : Division foncière
Localisation du terrain : Section 03 Parcelle 91
Adresse du terrain : 10, rue de Wentzwiller
Superficie : 661 m²

Référence : DP 068 061 20 F0025
Demandeur : SCHMITT Céline
Objet : Clôture
Localisation du terrain : Sections 17 Parcelle 329
Adresse du terrain : 18, rue des Ecureuils
Superficie : 680 m²

Référence : DP 068 061 20 F0026
Demandeur : BAUER Thierry
Objet : Vélux
Localisation du terrain : Section 01 Parcelle 202
Adresse du terrain : 15, rue des Vergers
Superficie : 712 m²

Référence : DP 068 061 20 F0029
Demandeur : FREIERMUTH Martine
Objet : Véranda
Localisation du terrain : Section 16 Parcelles 457, 458
Adresse du terrain : 10, rue du Vignoble
Superficie : 782 m²

Référence : DP 068 061 20 F0030
Demandeur : WENTZINGER laurent
Objet : Piscine
Localisation du terrain : Section 10 Parcelle 215
Adresse du terrain : 1, rue des Prés Verts
Superficie : 666 m²

Référence : DP 068 061 20 F0032
Demandeur : LOLL Alphonse
Objet : Murs de soutènement
Localisation du terrain : Section 17 Parcelles 310,436
Adresse du terrain : 34, rue de Hésingue
Superficie : 1367 m²

• **Permis de démolir :**

Référence : PD 068 061 20 F0001
Demandeur : REINLE Vanessa
Objet : Démolition maison & annexes
Localisation du terrain : Section 03 Parcelle 91
Adresse du terrain : 10, rue de Wentzwiller
Superficie : 661 m²

Référence : DP 068 061 20 F0002
Demandeur : HENNI Fatima
Objet : Démolition annexe
Localisation du terrain : Section 01 Parcelle 139
Adresse du terrain : 22, rue de Hegenheim
Superficie : 405 m²

• **Certificats d'urbanisme :**

Référence : CU 068 061 20 F0010
Demandeur : Me LANG

Localisation du terrain : Section 10 Parcelles 155, 156, 157, 158, 159, 160, 221
Adresse du terrain : 3, rue des Prés Verts
Superficie : 1203 m²

Référence : CU 068 061 20 F0011
Demandeur : Me OBRINGER
Localisation du terrain : Section 03 Parcelles 85, 86, 84, 92, 155
Adresse du terrain : 16, rue de Wentzwiller
Superficie : 1356 m²

Référence : CU 068 061 20 F0012
Demandeur : Me OBRINGER
Localisation du terrain : Section 03 Parcelles 52, 84
Adresse du terrain : 16, rue de Wentzwiller
Superficie : 1065 m²

Référence : CU 068 061 20 F0013
Demandeur : Me VOROBIEF
Localisation du terrain : Section 1 Parcelle 53
Adresse du terrain : 7, rue des Vergers
Superficie : 541 m²

Référence : CU 068 061 20 F0014
Demandeur : Me WALD
Localisation du terrain : Section 04 Parcelle 122
Adresse du terrain : « Pfiffer »
Superficie : 227 m²

Référence : CU 068 061 20 F0015
Demandeur : Me JEHL
Localisation du terrain : Section 16 Parcelle 507
Adresse du terrain : 22, rue des Vosges
Superficie : 1613 m²

21.3 Rapport de la commission Communication – Rapporteur : Mme Mireille ROUAULT

- Suite à la réunion de la commission il a été décidé de garder le format actuel du bulletin municipal avec une publication 2 fois par an, mode de diffusion en version papier et impression auprès d'un imprimeur.
- En 2021 une newsletter version papier sera créée de façon trimestrielle ou ponctuelle, format A4, recto-verso. Toutes les idées de noms pour cette newsletter sont bienvenues.
- La Société IN CONNEXION a fait parvenir son devis pour le renouvellement du site internet. La commission est dans l'attente d'un second devis.
- La création d'une page facebook pour la Commune a été validée. Ceci afin de communiquer le plus largement possible. Toutefois les utilisateurs n'auront pas la possibilité de poster des messages. Un lien sera mis en place entre le site internet de la Commune et la page facebook.

22. RAPPORTS DES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

- Mme D. HECHT - ETB: la première assemblée générale a eu lieu le vendredi 25 septembre, dans la salle polyvalente de Maulburg, dans le strict respect des règles sanitaires. Comme M. DEICHTMANN, maire de Huningue, est devenu président de Saint-Louis Agglomération, il a demandé à être remplacé dans son poste de vice-président de l'ETB; c'est le maire de Hégenheim, Thomas ZELLER, qui le remplace. Les grands projets menés par l'ETB sont en bonne voie: l'aménagement des rives du Rhin entre Huningue et Bâle est terminé, celui des rives "vis-à-vis" entre Huningue et Weil am Rhein ainsi que le parc des Carrières Allschwil/Hégenheim sont en cours, 3 Pays à vélo est pratiquement terminé avec la mise en place de 300 panneaux côté français, le bus Lörrach/Weil am Rhein/Palmrain/St-Louis/EAP est planifié et prévu non seulement pour l'aéroport mais aussi pour les frontaliers, le portail de la mobilité est en place et fonctionne (pour trajets transfrontaliers

France/Pays de Bade/Suisse en transports en commun, en vélo, trottinette, fauteuil roulant ou à pied). Les micro-crédits pour des petits projets transfrontaliers sont encore toujours disponibles. 1ère réunion de la délégation française au conseil consultatif le 13 octobre, assemblée générale le 13 novembre.

- Mme le Maire – S.L.A. : réunion d’installation et de mise en place des commission thématiques.
- M. J. DUCRON - SIVU des communes forestières : réunion d’installation.
- M. D. HUTTENSCHMITT – SIDEL : réunion d’installation.

23. DIVERS

- Mme le Maire fait savoir que le nouveau curé de la paroisse le Père Philippe AMECY est venu la rencontrer et faire un tour du village.
- M. D. HUTTENSCHMITT indique que les pannes sur les lampadaires rues de Hésingue, de Hégenheim et des Romains sont dûs à la foudre. Le diagnostic a été difficile et long à établir. Il faut commander du nouveau matériel.
- Désignation des délégués dans les commissions SLA par la Commune :

COMMISSIONS	Titulaire	Suppléant
AFFAIRES TRANSFRONTALIERES	HECHT Denise	
ASSAINISSEMENT	BERRANG Dominique	DUCRON Jacques
DEVELOPPEMENT RURAL	SCHLEGEL Mathieu	VETTER Séverine
EAU	BERRANG Dominique	
ENFANCE, JEUNESSE, BILINGUISME	KROPP Estelle	ROUAULT Mireille
ENVIRONNEMENT, CLIMAT, ENERGIE	BOUDOT Sabine	FRITZ Lauriane
HABITAT	BOEGLIN Bernard	
MOBILITE DOUCE – PISTES CYCLABLES	VETTER Séverine	KROPP Estelle
MUTUALISATION ET PROXIMITE	DUCRON Jacques	HUTTENSCHMITT Denis
NUMERIQUE	WILLER Christèle	
PATRIMOINE ET INFRASTRUCTURES	BOEGLIN Bernard	
PETITE ENFANCE	ROUAULT Mireille	
SANTE	FRITZ Lauriane	BOUDOT Sabine
SPORTS	SITTER Jérôme	FRITZ Lauriane
TOURISME	BERRANG Dominique	FRITZ Lauriane
TRANSPORTS URBAINS	WEIGEL Christian	VETTER Séverine
VALORISATION DES DECHETS	HUTTENSCHMITT Denis	DUCRON Jacques

Pour faciliter la présence aux réunions de commissions SLA, Mme le Maire propose que pour chaque commission un binôme titulaire/suppléant se mette en place.

- M. C. WEIGEL fait savoir qu’il a assisté à une réunion de présentation d’enrobage perméable organisée par S.L.A. et donne quelques explications à ce sujet.
- M. D. HUTTENSCHMITT fait savoir que le chantier de la piste cyclable entre Hégenheim et Buschwiller débutera mi-octobre.
- Mme le Maire demande aux conseillers de prendre note des prochaines dates de réunions. Elle précise que le secrétariat confirmera ces rendez-vous par courriel :

12.10.2020 – 19h00 : commissions réunies avec notamment le projet de la nouvelle école. Cette réunion concerne l'ensemble des conseillers.

13.10.2020 – 18h00 : présentation des travaux de réaménagement de la voirie – rue de Hésingue. Cette réunion concerne l'ensemble des conseillers.

09.11.2020 : réunion C.C.A.S.

30.11.2020 : commission urbanisme suivie d'une réunion MAD

04.12.2020 : réunion publique travaux rue de Hésingue

14.12.2020 : Conseil municipal

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22h30.

TABLEAU DES SIGNATURES POUR L'APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BUSCHWILLER DE LA SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2020

ORDRE DU JOUR :

1. NOMINATION D'UNE SECRETAIRE DE SEANCE
2. O.N.F. : ETAT PREVISIONNEL DES COUPES POUR 2021
3. O.N.F. : PROGRAMME D'ACTIONS POUR L'EXERCICE 2021
4. O.N.F. : ETAT DE L'ASSIETTE
5. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 06 JUILLET 2020
6. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 10 JUILLET 2020
7. CONVOCATION DEMATERIALISEE AUX REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
8. COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS
9. NIDS DE FRELONS – PROPRIETE REINLE
10. SLA – GROUPEMENT D'ACHAT D'ENERGIE
11. SLA - TRANSFERT DE LA COMPETENCE « CREATION ET GESTION DE MAISONS DE SERVICES AU PUBLIC »
12. PERSONNEL COMMUNAL
13. DECISION MODIFICATIVE
14. DELEGATIONS AU MAIRE
15. CONSTRUCTION D'UNE ECOLE
16. AUTORISATION DE DEMANDE DE SUBVENTION
17. MAÎTRISE D'ŒUVRE ECOLE
18. CONVENTION DE CO-MAÎTRISE D'OUVRAGE AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL – RUE DE HESINGUE – RD 12 BIS VI
19. CONVENTION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE
20. TRAVAUX
21. RAPPORTS DES COMMISSIONS COMMUNALES
22. RAPPORTS DES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES
23. DIVERS

NOM-PRENOM	QUALITE	SIGNATURE	PROCURATION A
WILLER CHRISTELE	Maire		
HECHT DENISE	1 ^e adjointe		
HUTTENSCHMITT Denis	2 ^e adjoint		
ROUAULT Mireille	3 ^e adjointe		
BOEGLIN Bernard	4 ^e adjoint		
BERRANG Dominique	conseiller		
BOUDOT Sabine	conseillère		
DUCRON Jacques	conseiller		
FRITZ Lauriane	conseillère		
GREDER Cindy	conseillère		
KROPP Estelle	conseillère		
SCHLEGEL Mathieu	conseiller		
SITTER Jérôme	conseiller		
VETTER Séverine	conseillère		
WEIGEL Christian	conseiller		